

Politique de développement durable

scène
écoresponsable
argent



Document adopté par le conseil d'administration le 10 juin 2026



1 PRÉSENTATION

Culture Shawinigan est un organisme à but non lucratif reconnu comme diffuseur majeur en arts de la scène et en arts visuels sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

Par ses activités de diffusion, de médiation et de production artistique, l'organisation contribue activement à la vitalité culturelle, sociale et économique de la communauté.

Consciente du rôle structurant que joue la culture dans le développement des collectivités, Culture Shawinigan s'engage à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses activités artistiques, organisationnelles et événementielles.

Par son rôle de diffuseur et de gestionnaire d'équipements culturels municipaux, Culture Shawinigan contribue également à l'attractivité et au développement durable du territoire shawiniganais.

La présente politique vise à encadrer cette démarche afin de réduire l'empreinte environnementale des activités culturelles, de renforcer leur impact social et de contribuer au développement durable du territoire.

Culture Shawinigan s'engage à intégrer progressivement les principes du développement durable dans ses décisions, ses pratiques et ses activités, et à en faire un levier structurant de son positionnement dans le milieu culturel.

2 MISSION

Culture Shawinigan est un organisme autonome à but non lucratif dont la mission est de promouvoir, développer et soutenir la culture sur son territoire. Diffuseur majeur reconnu en arts de la scène et en arts visuels, Culture Shawinigan intervient également dans le secteur de la médiation culturelle. Son équipe travaille énergiquement pour offrir aux citoyens une programmation artistique de qualité et des activités culturelles diversifiées et accessibles. Culture Shawinigan est l'un des principaux acteurs du secteur des arts et de la culture en Mauricie. Théâtre, chanson, danse, cirque, humour, musique et arts visuels se chevauchent sur les quatre saisons.

3 VALEURS

Les actions de Culture Shawinigan s'appuient sur les valeurs de l'organisation :

LE RESPECT

Agir avec considération envers les personnes, les artistes, les publics, les partenaires et l'environnement.

L'ÉQUITÉ

Favoriser un accès juste et inclusif à la culture et assurer des pratiques organisationnelles équitables.

LA SOLIDARITÉ

Contribuer à la vitalité de la communauté en développant des collaborations et en soutenant les initiatives culturelles et sociales du milieu.

LA TRANSPARENCE

Favoriser une gestion ouverte, responsable et intègre dans les relations avec les employés, les partenaires, les publics et les instances de gouvernance.



4 MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, Culture Shawinigan met en place diverses initiatives visant à réduire l'impact environnemental de ses activités, à favoriser l'accessibilité culturelle et à soutenir l'économie locale.

Ces efforts ont notamment été reconnus par l'obtention de la certification **Scène écoresponsable - Niveau argent**, témoignant de l'engagement concret de l'organisation en matière de pratiques écoresponsables.

La présente politique s'inscrit dans une volonté de structurer et de renforcer cette démarche.

Elle s'appuie notamment sur :

- La Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec
- Les orientations du ministère de la Culture et des Communications
- Les objectifs de transition écologique des milieux culturels
- Les attentes croissantes du public et des partenaires envers des pratiques responsables

Elle constitue un cadre de référence pour l'ensemble des décisions et actions de l'organisation.

Culture Shawinigan reconnaît également l'importance de collaborer avec la Ville de Shawinigan et les acteurs du milieu afin de contribuer aux objectifs de développement durable du territoire et à la vitalité culturelle de la communauté.

Culture Shawinigan souhaite contribuer à la promotion de pratiques culturelles écoresponsables au sein du milieu culturel régional.

5 DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Il repose sur l'équilibre entre quatre dimensions complémentaires :

ENVIRONNEMENTALE

SOCIALE

CULTURELLE

ÉCONOMIQUE

Dans le contexte de Culture Shawinigan, cela signifie adopter des pratiques responsables dans la gestion des ressources, favoriser l'accessibilité à la culture, soutenir l'économie locale et contribuer à la mobilisation de la communauté. La dimension culturelle y occupe une place centrale : la culture est à la fois un levier et une finalité du développement durable des collectivités.



6 CHAMP D'APPLICATION

La politique s'applique à :

- L'ensemble des employés et gestionnaires
- Les membres du conseil d'administration
- Les artistes, producteurs et techniciens accueillis
- Les bénévoles
- Les partenaires et fournisseurs

Elle concerne toutes les activités de Culture Shawinigan, notamment :

- La diffusion en salle
- Les expositions en arts visuels
- Les activités hors les murs et événements extérieurs
- La gestion des infrastructures
- Les opérations administratives
- Les activités numériques et les communications en ligne

7 PRINCIPES DIRECTEURS

La démarche de développement durable de Culture Shawinigan repose sur les principes suivants :

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Réduire l'empreinte écologique des activités culturelles, qu'elles soient physiques ou numériques.

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

Favoriser l'accès à la culture pour des publics diversifiés.

PARTICIPATION ET MOBILISATION

Encourager l'engagement des employés, des partenaires et de la communauté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Soutenir l'économie locale et favoriser des partenariats responsables.

AMÉLIORATION CONTINUE

Évaluer régulièrement les actions mises en place afin d'améliorer les pratiques.

Culture Shawinigan s'engage à intégrer les principes du développement durable dans ses processus décisionnels, dans la planification de ses activités et dans le développement de ses projets culturels.



8 AXES D'INTERVENTION

La démarche de développement durable s'articule autour de plusieurs axes d'intervention.

Axe 1. Gestion responsable des ressources et des matières résiduelles

Culture Shawinigan s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Réduction à la source des matières résiduelles
- Tri et valorisation des matières recyclables et compostables
- Réduction du plastique à usage unique
- Utilisation de vaisselle réutilisable lorsque possible
- Réduction de l'utilisation du papier
- Promotion de pratiques écoresponsables dans l'organisation des événements et des activités culturelles

Axe 2. Consommation et approvisionnement responsables

L'organisation privilégie des pratiques d'approvisionnement responsables et cherche à intégrer des critères environnementaux et sociaux dans le choix de ses fournisseurs et partenaires. Ces orientations s'inscrivent en complémentarité avec la Politique d'octroi de contrats et d'acquisition de biens et services de Culture Shawinigan, qui intègre notamment des critères favorisant l'achat local.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Favoriser les fournisseurs locaux et régionaux
- Privilégier les produits durables et réutilisables
- Réduire les emballages et le suremballage
- Intégrer progressivement des critères écoresponsables dans les appels d'offres et les ententes avec les fournisseurs
- Encourager les fournisseurs et partenaires à adopter des pratiques écoresponsables et à en faire état dans leurs propositions

Axe 3. Mobilité durable et réduction des émissions

Culture Shawinigan encourage des modes de déplacement plus durables pour l'ensemble des personnes associées à ses activités.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Promouvoir le transport collectif et actif auprès des publics et des équipes
- Encourager le covoiturage
- Favoriser les outils numériques pour réduire certains déplacements
- Lors de la planification des tournées et des accueils d'artistes, prendre en compte, dans la mesure du possible, les enjeux liés aux déplacements longue distance afin d'en limiter l'impact environnemental



Axe 4. Engagement social et accessibilité culturelle

Culture Shawinigan reconnaît le rôle fondamental de la culture dans la cohésion sociale.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Favoriser l'accès à la culture pour différents publics
- Développer des projets de médiation culturelle
- Offrir des activités culturelles dans différents quartiers et milieux

Axe 5. Engagement organisationnel et gouvernance responsable

La réussite de la démarche repose sur l'engagement de l'ensemble de l'organisation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Sensibiliser les employés aux pratiques écoresponsables
- Encourager les initiatives internes
- Intégrer le développement durable dans la planification organisationnelle

Axe 6. Sensibilisation et rayonnement

Culture Shawinigan souhaite utiliser son rôle de diffuseur pour sensibiliser la communauté.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Communiquer les initiatives écoresponsables
- Encourager les artistes et partenaires à adopter des pratiques durables
- Partager les bonnes pratiques avec le milieu culturel

Axe 7. Production et diffusion d'événements écoresponsables

Culture Shawinigan souhaite intégrer progressivement des pratiques écoresponsables dans la planification et la réalisation de ses spectacles, expositions et événements culturels.

Dans la mesure du possible, l'organisation privilégie des pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale de ses événements.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

- Réduction des matières résiduelles lors des événements
- Utilisation de matériaux réutilisables pour certains aménagements ou équipements
- Priorisation de fournisseurs locaux lorsque possible
- Sensibilisation des équipes, artistes et partenaires à l'adoption de pratiques écoresponsables
- Communication auprès du public de certaines initiatives favorisant un comportement responsable lors des événements



Axe 8. Gestion responsable des publics et des sites d'accueil

Dans le cadre de ses événements et activités culturelles, Culture Shawinigan encourage l'adoption de comportements responsables favorisant le respect de l'environnement, des lieux et de la communauté.

L'ORGANISATION SOUHAITE NOTAMMENT :

- Sensibiliser le public à l'importance de maintenir des sites propres et respectueux de l'environnement
- Encourager l'utilisation des stations de tri mises à la disposition du public lors des événements
- Favoriser l'utilisation d'installations et d'équipements limitant l'impact environnemental des activités culturelles
- Contribuer à la préservation des espaces publics utilisés pour la diffusion d'activités culturelles

Axe 9. Numérique responsable

Culture Shawinigan reconnaît que ses activités numériques génèrent une empreinte environnementale qu'il convient de prendre en considération.

Actions privilégiées :

- Sensibiliser les employés à l'impact environnemental des usages numériques
- Favoriser des pratiques limitant la consommation énergétique liée aux outils numériques, notamment en matière de stockage de données, d'envoi de courriels et de diffusion en ligne
- Prendre en compte les critères environnementaux lors du renouvellement des équipements informatiques
- Privilégier des fournisseurs de services numériques engagés dans une démarche écoresponsable, lorsque cela est possible

9 RESPONSABILITÉS ORGANISATIONNELLES

La mise en œuvre de la politique de développement durable repose sur l'engagement de l'ensemble de l'organisation.

La direction générale veille à l'intégration des principes dans les orientations stratégiques et la planification des activités.

Les gestionnaires sont responsables de l'application de la politique dans leurs secteurs respectifs.

Les employés contribuent à la mise en œuvre des pratiques écoresponsables dans leurs activités quotidiennes.

Le comité écoresponsable contribue à la mise en œuvre opérationnelle de la politique et rend compte de ses travaux annuellement à la direction générale, qui en informe le conseil d'administration.

Le conseil d'administration assure un rôle de gouvernance et de suivi. Il reçoit annuellement un compte rendu des initiatives et résultats liés à la démarche de développement durable de l'organisation.



10 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre de la politique repose sur :

- L'intégration des principes dans les pratiques organisationnelles
- L'élaboration d'un plan d'action triennal
- L'évaluation régulière des actions réalisées

Un plan d'action triennal est élaboré à la suite de l'adoption de la présente politique. Le plan d'action triennal identifie des priorités, des responsables et des échéanciers. Il permet de structurer la mise en œuvre des engagements et d'établir des priorités adaptées à la capacité organisationnelle de l'organisme. Un bilan annuel permet de suivre l'avancement des actions et d'ajuster les priorités en cours de cycle si nécessaire.

Le comité écoresponsable soutient la mise en œuvre de la politique. Composé de représentants de différents secteurs, il a pour mandat de proposer des initiatives, de favoriser la mobilisation des équipes et de contribuer au suivi du plan d'action. La direction générale désigne un responsable du comité, qui en assure la coordination.

Des indicateurs simples permettent de suivre l'évolution des pratiques de l'organisation, notamment en matière de :

- Gestion des matières résiduelles
- Approvisionnement responsable
- Accessibilité culturelle et participation citoyenne
- Empreinte numérique

À titre indicatif, ces indicateurs peuvent inclure, sans s'y limiter : le taux de détournement des matières résiduelles, la proportion de fournisseurs locaux, le nombre d'initiatives de médiation culturelle, le taux de participation des publics ou encore certaines données liées à l'utilisation des ressources numériques.

La mise en œuvre de la politique se fait de manière progressive et réaliste, en tenant compte de la capacité organisationnelle et financière de l'organisme.

Les orientations de la présente politique peuvent également être prises en compte dans la planification stratégique et dans les plans d'action de l'organisation.

Culture Shawinigan communique annuellement, dans son rapport annuel, certaines initiatives ou résultats liés à sa démarche de développement durable.



11 RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique fait l'objet d'une révision périodique, minimalement tous les trois (3) ans, ou au besoin, afin de tenir compte :

- De l'évolution des pratiques
- Des orientations organisationnelles
- Des attentes du milieu culturel

12 ADOPTION

La présente politique a été adoptée le 10 juin 2026 par le conseil d'administration de Culture Shawinigan.

Elle constitue une refonte complète de la politique de développement durable adoptée antérieurement par le conseil d'administration. Elle en actualise les orientations afin de mieux refléter l'évolution des pratiques et des engagements de l'organisation.